

[Texte]

Mr. Lawless: The nine remote routes were announced at the same time as the budget.

The Chairman: Thank you, Mr. Comuzzi, you were on a very cogent point and you stayed with it. Mr. Pronovost.

M. Denis Pronovost (député de Saint-Maurice): Monsieur Lawless, monsieur Hanigan, messieurs, bienvenue au Comité.

Comme beaucoup de gens, en prenant connaissance de votre déclaration préliminaire, j'ai un peu sursauté en lisant le paragraphe concernant une clause de la convention collective des mécaniciens de train. Si je comprends bien, un mécanicien à l'emploi de VIA Rail reçoit une journée de salaire lorsqu'il a fait 100 milles ou 160 kilomètres. C'est bien cela, monsieur Hanigan?

M. Lawrence Hanigan (président du conseil d'administration de VIA Rail): Oui, c'est cela. Un ingénieur de locomotive.

M. Pronovost: Un ingénieur de locomotive reçoit donc le salaire d'une journée pour 100 milles. Quand cet ingénieur de locomotive fait le trajet Montréal-Jonquière, qui se fait en huit heures environ et comporte 306 milles, il reçoit le salaire de trois journées.

M. Hanigan: C'est cela.

M. Pronovost: Quand il revient le lendemain, le même ingénieur de locomotive, qui fait le même trajet, a droit à trois autres journées de paie, monsieur Hanigan.

M. Hanigan: S'il conduit le lendemain et fait 300 milles, il reçoit le salaire de trois jours de travail.

M. Pronovost: Si je comprends bien, monsieur Hanigan, cet ingénieur de locomotive est payé pour six jours de travail en deux jours s'il fait l'aller-retour entre Montréal et Jonquière.

M. Hanigan: C'est possible, oui. C'est-à-dire que ce n'est pas tout à fait cela. Le trajet Montréal-Jonquière ne s'effectue que trois jours par semaine. Donc, il ne reviendra pas le lendemain, mais la journée suivante.

M. Pronovost: D'accord. Est-ce que je pourrais savoir à quand remonte cette clause de la convention collective? Est-ce une clause qui existe depuis très longtemps?

M. Hanigan: Oui. Il faut dire que cette convention collective est une convention collective dont nous avons hérité du CN et du CP. Cela date d'avant ma naissance, je pense.

M. Pronovost: Monsieur Hanigan, à l'époque où M. de Belleval était avec vous, avez-vous songé sérieusement à faire modifier cette clause? Avez-vous déjà fait des propositions aux dirigeants syndicaux à ce sujet?

M. Hanigan: Les ingénieurs de locomotive ont été transférés à VIA il y a seulement une couple d'années, je pense. Jusqu'à ce moment-là, ils étaient des employés du Canadian National, et nous remboursions le Canadian National pour ses déboursés. Nous sommes en négociations avec eux présentement.

[Traduction]

M. Lawless: Les neuf services en régions éloignées ont été annoncés en même temps que le budget.

Le président: Merci, monsieur Comuzzi, vous vous êtes penchés sur un argument très valable sans lâcher le morceau. Monsieur Pronovost.

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Mr. Lawless, Mr. Hanigan, gentlemen, welcome to the committee.

Like many people, when I read your brief, I was a little bit surprised by the section on the work rules applying to train engineers. As I understand it, an engineer working for VIA Rail is paid a day's wages when he has travelled 100 miles or 160 kilometers. Is that true, Mr. Hanigan?

Mr. Lawrence Hanigan (Chairman of the Board, VIA Rail): Yes. We are talking about a locomotive engineer.

Mr. Pronovost: A locomotive engineer is paid a day's wages for 100 miles. When he travels 306 miles on the eight-hour route between Montréal and Jonquière, he is paid 3 days' wages.

Mr. Hanigan: Yes.

Mr. Pronovost: When he comes back the next day on the same route, is he entitled to another three days' wages, Mr. Hanigan?

Mr. Hanigan: If he travels 300 miles the next day, he receives three days' wages.

Mr. Pronovost: If I understand you correctly, Mr. Hanigan, this locomotive engineer is paid for six days of work in two days if he travels both ways between Montréal and Jonquière.

Mr. Hanigan: It is possible, yes, but not completely. The Montréal—Jonquière route is in service only three days a week. So he will not come back the next day but the day after that.

Mr. Pronovost: Fine. Could you tell me if this clause of the collective agreement has been in existence for long?

Mr. Hanigan: Yes but it is true too that this collective agreement is something we inherited from CN and CP. I think it is older than me.

Mr. Pronovost: Mr. Hanigan, when Mr. de Belleval was with you, were you seriously thinking about changing this clause? Have you already made some suggestions about it to the union leaders?

Mr. Hanigan: The locomotive engineers have been transferred to VIA only a couple of years ago. Up to then, they were employed by the Canadian National whose expenses we were paying back. We are now negotiating with them.